

Examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur

Rapport du jury - décembre 2016

En avant propos, les membres du jury souhaitent rappeler une évidence : l'examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle prend la forme d'une épreuve orale.

Cela implique nécessairement, pour les candidats, de préparer soigneusement leur présentation orale. Les candidats ne peuvent présumer de la connaissance par les membres du jury de leurs aptitudes, à la seule lecture de leur RAEP, qui n'est pas noté, ou par la fonction qu'ils occupent.

Au contraire, le jury tient à affirmer qu'il a tenu scrupuleusement à son objectivité et impartialité, ce qui a pu conduire un membre du jury à se tenir en retrait de l'évaluation d'un candidat avec lequel il avait été ou était toujours en relation professionnelle, le cas échéant.

De fait, c'est essentiellement à l'occasion de l'entretien avec le jury, d'une durée limitée de 25 minutes, qu'il est attendu de la part du candidat, une présentation, - mettant en valeur « sa capacité à communiquer » -, de ses missions passées ou actuelles, de ses compétences et expertises techniques ainsi que de son projet professionnel et motivation.

En pratique, sur le plan de l'évaluation par le jury, la différence entre les candidats s'est souvent faite sur la maîtrise de la présentation orale, exercice auquel le jury ne peut qu'encourager vivement les candidats à se préparer sous la forme d' « oral blanc » en condition d'examen (voire même à assister à d'autres examens comparables, qui ne se tiennent pas à huis-clos).

Dans ce cadre, l'utilisation des 5 premières minutes de présentation libre s'avère souvent déterminante ; certains l'utilisent pleinement à bon escient, d'autres semblent réticents à exposer et donc à s'exposer. Il est déconseillé, à ce sujet, de se limiter à une simple redite de son CV ; les présentations originales et dynamiques ont été fortement appréciées.

Globalement, trop de candidats apparaissent sur la défensive vis-à-vis du jury ; leur crispation nuit fortement à leur présentation et ne permet pas de mettre en évidence leurs capacités. Le jury a même dû parfois faire preuve de « pugnacité » afin d'obtenir des éléments précis sur l'activité du candidat, ce qui a pu conduire à des entretiens très laborieux.

De nombreux candidats restent trop souvent au niveau de formules imprécises et générales, alors que le jury attend une vraie maîtrise sur le plan technique et une expérience illustrée concrètement. A défaut de réponse connue, le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve de bon sens ou qui ont tout simplement démontré leur « qualité de réflexion ».

De la même manière, le jury a regretté les candidats dont l'apparente motivation consistait principalement à la « reconnaissance de leurs acquis », ce qui est légitime en soi, mais sans que cela s'inscrive au sein d'un projet professionnel (encadrement d'une équipe, responsabilités accrues, etc.). En effet, si l'évaluation première d'un contrôleur des services techniques porte naturellement sur son expertise technique, le jury s'est attaché à évaluer l'aptitude des candidats en matière managériale et de gestion de projet, en rapport avec les compétences attendues d'un CST de classe exceptionnelle et les responsabilités auxquelles il est susceptible d'accéder.

Enfin, il est nécessairement attendu de la part du candidat qu'il puisse présenter son environnement professionnel immédiat (les évolutions récentes de sa structure, sa hiérarchie directe), dont la connaissance minimale n'est, étonnement, pas toujours acquise.

Cette année, le nombre de candidats inscrits s'élevaient à 51, parmi eux 49 se sont présentés devant le jury. Les conditions matérielles d'épreuve furent excellentes et le jury tient à remercier la sous-direction du recrutement et de la formation. Le jury a tenu autant que possible à respecter les horaires programmés et à mettre les candidats dans les meilleures dispositions.

Seuls huit candidats pouvaient être admis cette année et le jury tient à signaler qu'il a retenu les huit meilleurs parmi les 49, sans considération de leur spécialité professionnelle. La barre d'admission s'élève à 17 points sur 20.

Si les lauréats ont effectué des prestations orales tout à fait exceptionnelles, qui honorent le corps des contrôleurs des services techniques, au moins une demi-douzaine d'autres candidats étaient très proches de la barre d'admission - cette dernière se jouant souvent sur la qualité générale de la présentation ou des détails techniques. Le jury ne peut qu'encourager ces candidats à renouveler leur acte de candidature à la prochaine session.